

## **COLLECTIF DES AVOCATS POUR LA DEFENSE**

De MAMADOU YAKOUBA MOTA, Maurice KAMTO, Christian PENDA EKOKA, Albert DZONGANG, Paul Eric KINGUE, Alain FOGUE TEDOM, Célestin DJAMEN, Michele NDOKI, Gaston ABE ABE, Dr NGONO, Dr OKO et autres

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nous, Avocats du Collectif des Avocats en charge de la défense des leaders, alliés, militants, sympathisants ou non du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun le MRC, arrêtées et détenues dans le cadre des différentes affaires liées aux marches blanches et pacifiques des 26 janvier, 1<sup>er</sup> et 8 juin 2019,

Informons la communauté nationale et internationale des entraves répétées et systématiques à l'exercice de la profession d'avocat dont nous sommes régulièrement victimes de la part des officiers de Police Judiciaire, du système judiciaire et des atteintes graves aux droits de nos clients.

En effet, dans la nuit du 22 au 23 juillet 2019, à la suite du mouvement d'humeur des prisonniers observé à la prison centrale de Yaoundé, nombre de nos clients, au rang desquels Monsieur MAMADOU YAKOUBA, 1<sup>er</sup> Vice-Président du MRC, ont été brutalement enlevés de cette prison pour des destinations inconnues.

Après moult recherches, il nous a été indiqué qu'une partie de nos clients, dont nous ignorons toujours le nombre et l'identité, se trouvait au Secrétariat d'État à la Défense (SED) à Yaoundé.

Nous y étant rendus, nous avons essuyé une fin de non recevoir des responsables du SED qui nous ont interdit l'accès aux personnes interpellées, en nous précisant du reste que consigne a été donnée pour que personne, et surtout pas les Avocats, ne puisse les voir.

Nous craignons sérieusement les traitements inhumains et dégradants et les tortures dont pourraient être victimes nos clients dans les locaux du SED, comme cela s'est déjà produit les 1<sup>er</sup> et 8 juin derniers, et au regard des images humiliantes publiées dans les réseaux sociaux montrant Monsieur MAMADOU YAKOUBA nu, dans un état physique pitoyable qui ne laisse aucun doute sur les maltraitements subies au cours de son exfiltration, dans un pick-up de la gendarmerie nationale où on distingue par ailleurs un pied chaussé d'équipements militaires posé apparemment sur la tête d'une personne.

Notre crainte est d'autant plus fondée qu'à l'occasion des marches pacifiques du 1<sup>er</sup> juin 2019, 59 personnes avaient été arrêtées et conduites notamment au SED où elles ont subi les plus graves atrocités à l'instar de sauvages bastonnades sur le dos, les fesses, la plante des pieds à l'aide de machettes et de planches à bois, non sans compter les gifles assourdissantes, les



asphyxies par simulation de noyade, la balançoire, les allongements dans des excréments etc. Les mêmes traitements ont été infligés aux personnes arrêtées à Douala. Sans que ces personnes n'aient eu accès à leurs avocats.

Il n'est pas inutile de rappeler que cette attitude est récurrente depuis les premières interpellations des 26 et 28 janvier 2019 et se reproduit malgré nos multiples protestations.

En effet, au cours des dites interpellations de janvier 2019, plus de 200 personnes ont été arrêtées dans diverses villes du Cameroun, certaines arrachées de leurs lits d'hôpital (DJAMEN Célestin, GUIMETSOP Adèle, NGANKAM Gaetan), déportées nuitamment à Yaoundé dans des conditions inhumaines où le Professeur Maurice KAMTO, menotté comme les autres, a été obligé d'uriner sur lui-même comme bien d'autres. Ces personnes seront par la suite affamées et enfermées dans des lieux tenus secrets et les avocats n'auront accès à elles que plus de 70 h après leur arrivée à Yaoundé, non sans compter les multiples obstacles et interdictions auxquelles ils feront face par la suite pour assister leurs clients.

Courant avril 2019, une trentaine de détenus avaient déjà été nuitamment exfiltrés de la prison et gardés au secret sans alimentation, pendant plusieurs jours au Groupement Spécial d'Opération (GSO) et sans possibilité de visite de qui que ce soit.

Cette situation constitue une violation intolérable des droits de la personne interpellée à être assistée de ses conseils et plus généralement à être traitée avec dignité et humanité, conformément aux pertinentes dispositions tant des lois nationales que des conventions et traités internationaux dûment ratifiés par le Cameroun.

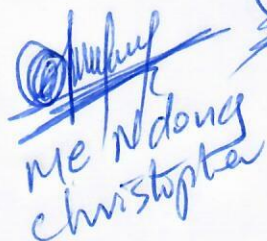
En conséquence, le Collectif exige:

- La mise à sa disposition de la liste exhaustive des personnes exfiltrées de la prison centrale de Yaoundé;
- La désignation exacte de leurs lieux de détention;
- L'accès à ces personnes de leurs familles, des médecins et leurs avocats
- Un traitement digne et humain de celles-ci, et une abstention de tout traitement dégradant et de toute torture;
- Le rétablissement des personnes exfiltrées dans les locaux de la prison centrale où elles sont en détention provisoire ;
- L'ouverture d'une enquête judiciaire afin de déterminer et sanctionner les responsables des entraves et des traitements inhumains et dégradants ci-dessus rappelés et dont la liste n'est pas exhaustive

Fait à Yaoundé, le 24 juillet 2019.

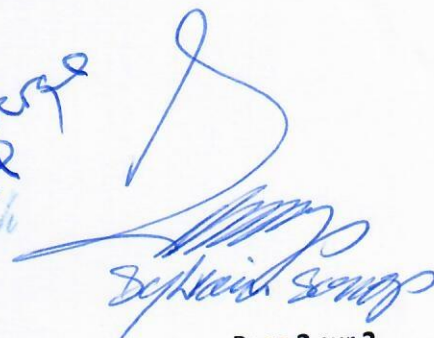
Pour le collectif,

  
Emmanuel Simb

  
Me Ndongo  
Christophe

  
Le Cheridou Serge

  
FANIE Reeta

  
Depairet Serge